



SELECTION DE FOURNISSEUR POUR LA CONFECTION DE T-SHIRT ET CASQUETTE

A-CONTEXTE

Le 8ème Programme de coopération entre la Côte d'Ivoire et l'UNFPA (CP8) 2021 – 2025 est arrimé au Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) en réponse aux priorités nationales définies dans le Plan National de Développement (PND 2021-2025). Le CP8 s'articule autour de quatre (4) produits qui visent le renforcement de capacités nationales, des acteurs étatiques, des membres de la société civile et des bénéficiaires pour (i) assurer l'offre de services intégrés santé sexuelle et de la reproduction, de qualité; (ii) accroître la demande de services de santé sexuels et reproductifs de qualité; (iii) renforcer les compétences et les capacités des adolescents et des jeunes pour exercer leurs droits; (v) lutter contre les inégalités de genre, les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes.

A l'issue de la première année d'exécution, les résultats du CP8 ont été jugés satisfaisants avec une bonne progression des indicateurs de performance vers l'atteinte des cibles quinquennales. Ce niveau de performance a été atteint grâce à l'utilisation des leviers clé que sont l'innovation, la synergie d'action, la recherche et le partage des connaissances, la coopération sud-sud et les partenariats stratégiques. De même, l'appropriation et la forte implication des partenaires de mise en œuvre du Gouvernement et de la société civile y ont contribué.

Toutefois, des insuffisances ont été constatées au niveau de l'exécution nationale (NEX) du programme, bien que des sessions de formation et de coaching sur HACT, le NEX et le suivi axé sur les résultats aient été tenues à l'endroit des partenaires de mise en œuvre (IPs). Ces difficultés liées à la coordination sectorielle, à la synergie des interventions des IPs du fait de leur nombre élevé (20 en 2021), au suivi programmatique et financier des Plans de Travail Annuels (PTA) ont induit un niveau très élevé d'avances de fonds non justifiées dans le système sur une longue période après la fin du trimestre concerné. En ce qui concerne le suivi des IPs, très peu de réunions et de mission de suivi ont été organisées à l'endroit des partenaires par les points focaux désignés au sein des clusters. En outre, la transmission tardive des rapports d'activités et des documents d'évidence par les partenaires, a occasionné des retards dans les rapportages trimestriels mandataires du Bureau UNFPA/CI.

Pour pallier ces insuffisances, sur orientation du Management de l'UNFPA, un processus de réorganisation des IPs a été initié. Cette réorganisation a abouti à une réduction du nombre de partenaires de mise en œuvre du CP8. Ceux-ci ont été regroupés en consortium et des leads programmatiques ainsi que des Co-lead stratégiques en charge de la coordination thématique du programme ont été identifiés en fonction de leur avantage comparatif et leur positionnement stratégique. Il faut également souligner qu'une task force HACT a été également mise en place afin d'assurer le suivi mensuel de l'exécution financière des PTA NEX.

C'est dans cette dynamique que l'URPCI souhaite confectionner des outils de communications pour ses activités..

A- Caractéristique d'équipement à acheter :

DESCRIPTION	QUANTITE
Confection de T-shirt 1/40 de ORANGE ET BLEU (Créa à présenter dans l'offre avec les logos ARSIP ET URPCI)	660
Confection de casquette de couleur blanche Créa à présenter dans l'offre avec les logos ARSIP ET URPCI)	396

B- NOTE PARTICULIERE

Votre offre doit comprendre:

1. Une offre financière (**signee**)
 - détaillant les coûts et conformes aux specifications 25 Points
 - La validité de votre offre. (90 Jours) 5 Points
 - Le délai de livraison (15 Jours ouvrables) 10 Points
 - Un bon de commande relatif a la confection d'outils de communication 10 Points
 - RIB
2. Une offre administrative
 - Registre de commerce 10 Points
 - Attestation de regularite fiscal/DFE 10 Points
 - Declaration CNPS 10 Points
 - Numero de telephone 10 Points
 - Adresse electronique 10 Points

C- Evaluation et Attribution :

Le marché sera attribué à un offreur responsable dont l'offre suit les instructions du présent cahier de charge et répondant aux critères d'admissibilité et qui est déterminée par une analyse de compromis pour être la meilleure valeur basée sur l'application des critères d'évaluation. L'importance relative de chaque critère est indiquée par le nombre de points ci-dessous :

Evaluation des offres:

- **OFFRE FINANCIERE/COUT - 50 points**
- **OFFRE ADMINISTRATIVE - 50 points**

Veillez noter que s'il y a des lacunes importantes en ce qui concerne la réactivité aux exigences du present CC, une offre peut être considérée comme « non recevable » et ainsi disqualifiée de la consultation. ARSIP se réserve le droit d'accorder, à sa discrétion, une dispense aux lacunes immatérielles.

Les meilleures offres de cotation sont requises. Il est prévu que la commande portera uniquement sur la base de ces propositions initiales. Cependant, URPCI se réserve le droit d'effectuer une des opérations suivantes :

- URPCI peut mener des négociations avec et / ou demander des éclaircissements à tout soumissionnaire avant l'attribution.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires qui peuvent répondre aux exigences complètes du present CC, URPCI peut établir une commande partielle ou répartir la commande entre différents fournisseurs, si c'est dans le meilleur intérêt du projet.
- URPCI peut annuler cette demande de prix à tout moment.

URPCI se réserve le droit d'adresser aux fournisseurs des demandes d'informations complémentaires ou explicatives pour toute incompréhension sur son offre.

Le délai de livraison souhaité par URPCI est de **15 jours maximum**. Toutefois, le soumissionnaire proposera le délai qui lui conviendrait selon ses réalités. Le non-respect de ce délai (proposé par le fournisseur) entrainera une pénalité de 1% du montant total par jour de retard.

✚ Adresse de soumission

SIÈGE SOCIAL : ADJAMÉ 80 LGTS, EN FACE DE « FRATERNITÉ MATIN », BAT C2 PORTE 40

DERNIER DELAI DE SOUMISSION : 12 MAI 2022

Adressée à : : urpci99@yahoo.fr / sanglass77@gmail.com

Avec en copie tape.arsipci@gmail.com

<u>LE RESPONSIBLE PROGRAMME</u>	<u>LE RESPONSABLE FINANCE</u>

